



Respect des droits Respect des enseignants de Seine-Saint-Denis !

Les enseignants de Seine-Saint-Denis ne sont pas corvéables à merci, ni soumis aux seules décisions du DASEN pour décider de leurs vies professionnelle et familiale.

Sur 177 demandes de temps partiels à 80%, 62 collègues se voient proposer une quotité de 75%, et 71 une quotité de 50%. Ces réponses sont inacceptables.

Le 80%, faut-il le rappeler, était une tentative du législateur de compenser les inégalités de salaire et de carrière entre les hommes et les femmes :

répondre par un 75% à une demande de 80% représente une régression importante puisque la rémunération passe de 85,7% à 75% du salaire.

Quant à la réponse par un 50%, elle représente une telle perte financière qu'elle contraindra un nombre important de collègues à renoncer purement et simplement au temps partiel, même quand les collègues sont en situation de temps partiel de droit.

Concernant les demandes de disponibilité, on comptabilise 6 refus dans des situations qui seraient des disponibilités de droit.

Nos conditions de travail sont extrêmement dégradées : rythmes scolaires, non remplacement, classes surchargées, carte scolaire catastrophique, refus de temps partiels ou de quotité demandée, refus de disponibilité, de détachement, mobilité bloquée. Les enseignants ne se sentent pas soutenus par l'institution et sans perspective d'amélioration de conditions de vie et de travail.

Les enseignants signataires, exigent que :

- **la quotité des temps partiels demandés des collègues soit respectée,**
- **les disponibilités soient accordées,**
- **les exeat soient accordés en nombre (grande ancienneté, situations sociales et médicales, longue séparation...).**

NOM-PRENOM	ECOLE	VILLE	SIGNATURE